

COMMUNAUTE EUROPEENNE
DU CHARBON ET DE L' ACIER

Luxembourg, le 29 septembre 1964
655 f/64

GD
LS
AK
AO

Le Conseil

Library Copy

P R O J E T

de

P R O C E S - V E R B A L

de la 96e session du Conseil
tenue le 17 septembre 1964 à Luxembourg

655 f/64 sb

LISTE DES QUESTIONS TRAITÉES

	<u>Page</u>
1) Fixation de l'ordre du jour	5
2) Approbation du projet de procès-verbal de la 95e session du Conseil ainsi que du sommaire des décisions y intervenues	7
3) Avis conforme sollicité par la Haute Autorité, au titre de l'article 55, § 2 c) du Traité, en vue de l'affectation d'un montant de 300.000 unités de compte A.M.E. provenant des prélèvements visés à l'article 50 du Traité, à une aide financière destinée à la poursuite des recherches sur la constitution des flammes en vue d'augmenter le rendement thermique des combustibles solides, liquides et gazeux	8
4) Mise en oeuvre de la procédure en vue du renouvellement des membres du Comité Consultatif : désignation des organisations représentatives des producteurs et des travailleurs	9
5) Résolutions adoptées par l'Assemblée lors de sa session du 15 au 19 juin 1964	10
6) Ordre du jour de la prochaine session de l'Assemblée (du 22 au 24 septembre 1964)	11
7) Déclaration de la Haute Autorité au sujet des obligations qui lui incombent d'après les dispositions du Protocole d'Accord en date du 21 avril 1964 relatif aux problèmes énergétiques	12
8) Calendrier	14

Les Etats membres étaient représentés comme suit :

Allemagne :

M. K. SCHMUECKER	Ministre fédéral des Affaires Economiques ;
M. F. NEEF	Secrétaire d'Etat Ministère fédéral des Affaires Economiques ;

Belgique :

M. A. SPINOY	Ministre des Affaires Economiques et de l'Energie ;
--------------	-----------------------------------------------------

France :

M. M. MAURICE-BOKANOWSKI	Ministre de l'Industrie ;
--------------------------	---------------------------

Italie :

M. G. BOMBASSEI de VETTOR	Ambassadeur d'Italie à Luxembourg ;
---------------------------	-------------------------------------

Luxembourg :

M. A. WEHENKEL	Ministre de l'Economie Nationale et de l'Energie ;
----------------	----------------------------------------------------

Pays-Bas :

M. J.E. ANDRIESSEN	Ministre des Affaires Economiques.
--------------------	------------------------------------

° °

M. le Ministre MEDICI a, en ce qui concerne les votes émis pour les points III et IV de l'ordre du jour, donné délégation de vote à M. le Ministre A. Wehenkel.

En ouvrant la séance à 10 h. 40, le PRESIDENT, M. K. SCHMUECKER (République fédérale d'Allemagne) tient tout d'abord à adresser les paroles de remerciements traditionnelles à son prédécesseur, M. Andriessen. Il souhaite ensuite la bienvenue à M. le Ministre Wehenkel, qui participe pour la première fois aux travaux du Conseil. M. Wehenkel n'est toutefois pas un inconnu pour le Conseil, précise le PRESIDENT, puisqu'il a joué, par le passé, un rôle très important dans toutes les questions de transport traitées dans le cadre de la C.E.C.A.

Le PRESIDENT demande enfin au Conseil de bien vouloir lui donner mandat d'adresser à M. Paul Elvinger une lettre de remerciement pour sa précieuse collaboration aux travaux du Conseil.

M. WEHENKEL, après avoir remercié le Président, indique qu'il s'efforcera de collaborer avec tous ses moyens aux travaux du Conseil en se conformant à l'esprit de compréhension, de collaboration et de tradition européenne qui anime cette Institution depuis sa création. M. WEHENKEL ajoute que l'expérience communautaire acquise dans le passé lui a permis de se rendre compte que les "aiguillages" sont en place de façon irréversible pour l'Europe et que les "faisceaux de triage" de Luxembourg tiennent une place non négligeable dans l'ensemble du système.

M. WEHENKEL remercie enfin le Président pour les marques de sympathie formulées à l'adresse de son prédécesseur, M. Paul Elvinger ; il ne manquera pas de les lui transmettre.

1) FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

(Point I du projet d'ordre du jour - document 630/64)

Le CONSEIL approuve le projet d'ordre du jour soumis par le Président (doc. 630/64), après avoir ajouté sous "Divers" les points suivants :

- Déclaration de la Haute Autorité au sujet des obligations qui lui incombent d'après les dispositions du Protocole d'Accord en date du 21 avril 1964 relatif aux problèmes énergétiques ;
- Calendrier.

L'ordre du jour est en conséquence le suivant :

- I. Fixation de l'ordre du jour
- II. Approbation du projet de procès-verbal de la 95e session du Conseil ainsi que du sommaire des décisions y intervenues
- III. Avis conforme sollicité par la Haute Autorité, au titre de l'article 55, § 2 c) du Traité, en vue de l'affectation d'un montant de 300.000 unités de compte A.M.E. provenant des prélèvements visés à l'article 50 du Traité, à une aide financière destinée à la poursuite des recherches sur la constitution des flammes en vue d'augmenter le rendement thermique des combustibles solides, liquides et gazeux
- IV. Mise en oeuvre de la procédure en vue du renouvellement des membres du Comité Consultatif :
 - désignation des organisations représentatives de producteurs et de travailleurs
- V. Divers :
 - a) Résolutions adoptées par l'Assemblée lors de sa session du 15 au 19 juin 1964
 - b) Ordre du jour de la prochaine session de l'Assemblée (du 22 au 24 septembre 1964)

- c) Déclaration de la Haute Autorité au sujet des obligations qui lui incombent d'après les dispositions du Protocole d'Accord en date du 21 avril 1954 relatif aux problèmes énergétiques
- d) Calendrier

2) APPROBATION DU PROJET DE PROCES-VERBAL DE LA 95e SESSION
DU CONSEIL AINSI QUE DU SOMMAIRE DES DECISIONS Y INTER-
VENUES

(Point II de l'ordre du jour - documents 465/64 et 466/64)

Le CONSEIL approuve le projet de procès-verbal de sa 95e session (doc. 465/64), ainsi que le sommaire des décisions y intervenues (doc. 466/64).

3) AVIS CONFORME SOLLICITE PAR LA HAUTE AUTORITE, AU TITRE DE L'ARTICLE 55, § 2 c) DU TRAITE, EN VUE DE L'AFFECTATION D'UN MONTANT DE 300.000 UNITES DE COMPTE A.M.E. PROVENANT DES PRELEVEMENTS VISES A L'ARTICLE 50 DU TRAITE, A UNE AIDE FINANCIERE DESTINEE A LA POURSUITE DES RECHERCHES SUR LA CONSTITUTION DES FLAMMES EN VUE D'AUGMENTER LE RENDEMENT THERMIQUE DES COMBUSTIBLES SOLIDES, LIQUIDES ET GAZEUX

(Point III de l'ordre du jour - document 611/64)

Le PRESIDENT constate que le Conseil donne, à l'unanimité, l'avis conforme précité sollicité par la Haute Autorité, au titre de l'article 55, paragraphe 2 c) du Traité.

7) DECLARATION DE LA HAUTE AUTORITE AU SUJET DES OBLIGATIONS QUI LUI INCOMBENT D'APRES LES DISPOSITIONS DU PROTOCOLE D'ACCORD EN DATE DU 21 AVRIL 1964 RELATIF AUX PROBLEMES ENERGETIQUES

(Point V c) de l'ordre du jour)

M. DEL BO assure le Conseil que la Haute Autorité n'a pas négligé la mission particulière qui lui est confiée aux termes dudit Protocole dans le domaine des aides gouvernementales, de l'approvisionnement de la Communauté en charbon à coké et en ce qui concerne les consultations relatives aux mesures nationales en matière de politique énergétique ainsi que leur coordination. La Haute Autorité s'est immédiatement mise au travail pour faire face aux obligations qui lui incombent d'après les articles 10, 11 et 12 dudit Protocole d'Accord.

Elle peut annoncer dès à présent, poursuit M. DEL BO, que, conformément au mandat dont elle a été investie, elle a préparé un projet de décision qu'elle entend soumettre à la procédure prévue au paragraphe 1 de l'article 95 du Traité de Paris. Celui-ci prévoit l'avis conforme du Conseil statuant à l'unanimité et la consultation du Comité Consultatif. Il est donc nécessaire de lui accorder un délai raisonnable, d'abord pour permettre aux gouvernements d'examiner le projet de la Haute Autorité, dès qu'ils l'auront reçu, ainsi que de prendre leurs décisions ; ensuite, afin de respecter les délais prévus par le Traité de Paris pour que le Comité Consultatif puisse émettre son avis. Ceci étant, la Haute Autorité estime que le Conseil pourrait examiner ce projet de décision et en délibérer au cours d'une session qui pourrait se tenir vers la mi-novembre.

La Haute Autorité entend également satisfaire à ses autres obligations et elle prépare actuellement une ample documentation concernant l'approvisionnement de la Communauté en charbon à coke pour la soumettre aux gouvernements ainsi qu'au Conseil. Si le Conseil le désire, la Haute Autorité est disposée à exposer sa position en la matière.

Quoi qu'il en soit, en ce qui concerne l'objet principal des tâches qui lui sont confiées par le Protocole d'Accord, c'est-à-dire la préparation d'un projet de décision concernant l'octroi d'aides gouvernementales sous régime communautaire, la Haute Autorité est heureuse d'annoncer qu'elle a satisfait à ses obligations et que, dès que la procédure prévue aura été appliquée, c'est-à-dire très probablement dans la seconde moitié de novembre, elle sera prête à en discuter avec le Conseil spécial de Ministres.

Le PRESIDENT remercie M. Del Bo au nom du Conseil de la déclaration qu'il vient de faire et il constate que le Conseil en a pris acte.

8) CALENDRIER

(Point V d) de l'ordre du jour)

Le CONSEIL décide de tenir sa 97e session le lundi 26 octobre 1964, à 14 heures 30, à Luxembourg.

° ° °
Le PRESIDENT lève la séance à 13 heures.
